

Chère partenaire, cher partenaire,

En raison des mesures de distanciation physique en place, les visites non urgentes chez certains professionnels de la santé tels que les dentistes, les chiropraticiens ou les physiothérapeutes ont grandement diminué. La crise provoquée par la COVID-19 évoluant de jour en jour, nous ajustons continuellement nos processus administratifs pour nous adapter à cette situation exceptionnelle.

À compter du mois de mai 2020, nous offrirons une réduction mensuelle appliquée sur les primes de vos clients, et ce, pour une période de trois mois. Aucune action de votre part ou de celle de votre client n'est requise. Cette réduction s'appliquera automatiquement dans le compte de tous les clients qui détiennent l'une des garanties suivantes

- Soins dentaires réduction de 50 % sur le coût de la prime
- Assurance maladie complémentaire réduction de 20 % sur le coût de la prime

Nous sommes heureux de vous annoncer que nous n'appliquerons pas de charges rétroactives sur vos commissions malgré cette réduction de primes pour vous soutenir durant cette période difficile.

Un courriel sera envoyé à vos clients au courant des prochains jours pour les informer de cette réduction mensuelle appliquée sur les primes.

Prenez note que les clients qui détiennent une couverture plus étendue que l'assurance médicale complémentaire verront la réduction de 20 % s'appliquer <u>uniquement</u> sur cette portion, et non sur la totalité de la couverture.

Vos commissions

Nous vous rappelons que depuis le 1er avril 2020, nous avons différé de 60 jours la récupération des commissions due aux annulations et aux déchéances reçues à compter de cette date.

Consultations virtuelles avec les professionnels de la santé

De plus, dans le contexte actuel, nous acceptons les réclamations pour des consultations par téléphone ou par vidéo réalisées avec les professionnels de la santé suivants (si couvert par le contrat du client)

- Audiologiste ou audioprothésiste
- Chiropraticien
- Diététiste ou nutritionniste
- Ergothérapeute
- Naturopathe
- Orthophoniste
- Physiothérapeute ou thérapeute en réadaptation physique
- Podiatre ou podologue
- Psychologue

Nous espérons que ces solutions vous aideront, vous et vos clients, dans cette situation exceptionnelle.

Pour plus d'information, n'hésitez pas à consulter notre <u>FAQ</u> en ligne qui est mise à jour régulièrement ou à communiquer avec votre directrice ou directeur régional :

Montréal, Outaouais, Laurentides et Lanaudière

Jean-Gaston Baudart
514 214-3935
Jean-Gaston.Baudart@gc.croixbleue.ca

Montréal, Montérégie et Estrie

Natacha Carrier
514 347-1918
Natacha.Carrier@qc.croixbleue.ca

Est du Québec

Nathalie Lemonde 418 569-8364 Nathalie.Lemonde@gc.croixbleue.ca

<u>Désabonnement</u> | <u>Protection de la vie privée</u> | <u>Conditions d'utilisation</u>



1981, avenue McGill College, bureau 105, Montréal (Québec) H3A 0H6 Copyright 2020 Croix Bleue du Québec^{MD}. Tous droits réservés.